

99

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48742

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Restructuration du collège Georges Brassens sur la commune Le Rheu -
Attribution marché travaux Lot 3**

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et
pouvoirs :**

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 juin 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 25 mars 2019, 25 avril et 21 novembre 2022 ;

Expose :

La Commission permanente lors de sa séance du 25 avril 2022 a approuvé l'avant-projet définitif réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est ARCHIPOLE pour la restructuration du collège Georges Brassens sur la commune Le Rheu.

L'estimation des travaux lors du lancement de la consultation était de 7 745 000 € HT, soit 9 294 000 € TTC (valeur juillet 2022).

Lors de sa réunion du 3 novembre 2022, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés pour 15 lots sur les 16 qui composent cette consultation.

Après 3 consultations infructueuses pour absence d'offre, le lot n° 3 non pourvu (Façades et habillages en bois) a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, soumise aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du code de la commande publique.

L'estimation du lot 3 "Façades et habillages en bois" lors du lancement de la consultation initiale était de 231 000 € HT (valeur juillet 2022), soit 241 000 € HT (valeur octobre 2023).

Lors de sa réunion du 31 octobre 2023, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation du marché relatif au lot n°3 (façades et habillages en bois) à l'entreprise GIRARD HERVOUET pour un montant de 413 274,59 € HT, soit 495 929,51€ TTC.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la passation du marché avec l'entreprise proposée par la commission d'appel d'offres, à savoir l'entreprise GIRARD HERVOUET, pour un montant de 413 274,59 € HT, soit 495 929,51€ TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231940V3

Pour extrait conforme